



Organisme sportif et droit du travail

Par **lapierre_old**, le **06/11/2007 à 19:56**

Bonjour,
Je souhaite avoir une réponse à une question qui concerne le droit du travail.
J'ai une amie qui travaille pour un organisme sportif. Le directeur de cet organisme a prévu dans quelques mois de céder certaines activités sportives à un autre organisme mais apparemment sans en avertir les salariés.
Mon amie est concernée puisqu'elle travaille dans un centre équestre et l'activité équestre ne serait plus gérée par l'organisme actuel.
Quels sont ses droits face à cette situation?
Merci d'avance pour votre réponse
Bien cordialement

Par **Pierre**, le **06/11/2007 à 22:32**

Bonjour,
Il va y avoir un changement d'employeur, et le contrat de travail subsiste dans les mêmes conditions entre le nouvel employeur et le salarié. Si le salarié refuse certaines modifications du contrat, il pourra être licencié. Il peut aussi démissionner.